

# ***Directive Inondations*** ***Bassin Rhône-Méditerranée***

***Territoire à Risque Important  
d'inondation (TRI) de Sète***

***Cartographie des surfaces  
inondables  
et des risques***

-  
**Résumé non technique**

## Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
v1	09/09/2013	Edition du document
v2	11/12/13	Suite phase de consultation
v3	05/2019	Mise à jour 2nd cycle

## Affaire suivie par

<b>Delphine MATHEZ</b>
<i>Tél. :04 34 46 62 10</i>
<i>Courriel : <a href="mailto:ddtm-sern-prnt@herault.gouv.fr">ddtm-sern-prnt@herault.gouv.fr</a></i>

## Rédacteur

---

DREAL RA  
DDTM 34  
DREAL OCCITANIE

## Relecteur

---

**Delphine MATHEZ** / DDTM 34 - SERN – PRNT

## Résumé non technique

### • Le Territoire à risque Important d'Inondation de Sète

#### ○ Définition et objectifs généraux du TRI

La mise en œuvre de la Directive Inondation vise à fixer un cadre d'évaluation et de gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée tout en priorisant l'intervention de l'État pour les territoires à risque important d'inondation (TRI).

31 TRI ont été arrêtés le 12 décembre 2012 sur le bassin Rhône-Méditerranée. Cette sélection s'est appuyée sur 3 éléments : le diagnostic de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI), l'arrêté national définissant les critères de sélection des TRI, la prise en compte de critères spécifiques à certains territoires du bassin en concertation avec les parties prenantes du bassin Rhône-Méditerranée.

L'identification des TRI obéit à une **logique de priorisation** des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. À cet effet, les 31 TRI sélectionnés ont fait l'objet :

- d'une **cartographie** des surfaces inondables et des risques pour les phénomènes d'inondation caractérisant le territoire,
- de la mise en place de **stratégies locales** de gestion des risques d'inondation nécessitant un engagement des acteurs locaux dans leur élaboration s'appuyant notamment sur un partage des responsabilités, le maintien d'une solidarité amont-aval face aux risques, la recherche d'une synergie avec les autres politiques publiques.



**Le territoire à risque important d'inondation a été sélectionné d'après les conséquences négatives susceptibles d'impacter son bassin de vie au regard de phénomènes prépondérants.**

La sélection du TRI de Sète s'est appuyée en première approche sur l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 qui demandait de tenir compte, a minima, des impacts potentiels sur la santé humaine et l'activité économique de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI). Le premier diagnostic macroscopique avait fait ressortir les enjeux dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP) pour les 6 indicateurs du tableau ci-dessous (chiffrage réalisé lors du 1<sup>er</sup> cycle de la Directive européenne sans la commune de Marseillan qui faisait partie du TRI de Béziers-Agde).

	Impact sur la santé humaine			Impact sur l'activité économique		
	Population permanente en EAIP (nb d'habitants)	Part de la population permanente en EAIP	Emprise de l'habitat de plain-pieds en EAIP (m <sup>2</sup> )	Nombre d'emplois en EAIP	Part des emplois en EAIP	Surface bâtie en EAIP (m <sup>2</sup> )
Débordements de cours d'eau	33 949	39,5%	398 658	17 103	64,0%	2 083 475
Submersions marines	25 725	29,9%	267 639	17 394	65,0%	1 656 751

La qualification de ce territoire en TRI a impliqué l'élaboration d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) arrêtées le 4 juillet 2017 par le préfet de l'Hérault. Elle décline les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations du PGRI 2016-2021, arrêté le 7 décembre 2015 à l'échelle d'un bassin de risque cohérent et engageant l'ensemble des pouvoirs publics concernés territorialement.

**Le périmètre du TRI et ses caractéristiques spécifiques**

Le périmètre du TRI de Sète, concentrant 8 communes, s'est constitué autour du bassin de vie du port de Sète.

Celui-ci a été précisé pour tenir compte :

- de la dangerosité des phénomènes de submersions marines,
- des débordements d'étangs sur certaines communes.
- des débordements des trois cours d'eau principaux sur certaines communes.

Ces phénomènes sont aggravés par :

- la pression démographique croissante en Occitanie et notamment sur ce territoire,
- la pression touristique saisonnière, jusque tard en saison, au moment des crues de type cévenoles.

o **Description du TRI et de ses principales caractéristiques**

Le TRI de Sète concerne le département de l'Hérault (34) et compte 8 communes, soumises aux aléas de submersion marine et de débordements de la Vène, de l'Étang de Thau et des Étangs palavasiens.

La commune de Marseillan, initialement dans le TRI de Béziers-Agde au premier cycle de la Directive Inondation, est rattachée dans le second cycle au TRI de Sète au regard des problématiques d'inondation et de gestion qu'elle partage avec Sète et de sa position géographique en bordure du bassin de Thau.

Il regroupe 99 606 habitants permanents. Sa population saisonnière s'élève à 118 824 habitants, soit 120% du nombre total d'habitants permanents du TRI (données 2017).

Ses enjeux économiques sont liés à ses activités :

- portuaires ;
- touristiques avec une capacité d'hébergement de plus de 50 000 personnes.

De plus, le bassin de vie sétois est caractérisé par un fort développement démographique et une forte pression urbaine, constituant donc une véritable poche d'enjeu.

- o **Phénomènes identifiés comme prépondérants pour la cartographie**

Le TRI de Sète est exposé à la submersion marine sur la partie littorale et à la submersion par les étangs littoraux ainsi qu'à des crues de type cévenol ou méditerranéen extensif d'intensité moyenne (crues rapides) pouvant se conjuguer avec des tempêtes marines.

### ***Réseau hydrographique du département de l'Hérault***

Le département de l'Hérault dispose d'un large réseau hydrographique, dont la Vène est identifiée pour ce TRI et est bordé en zone littorale par des étangs alimentés par ce réseau..

Ce TRI répertorie d'autres cours d'eau qui n'ont pas été représentés en raison de donnée partielle ou d'indisponibilité de la donnée.

### ***Caractère partiel de la cartographie des cours d'eau pour ce cycle de la DI***

Dans le 1<sup>er</sup> cycle de la mise en œuvre de la directive européenne, les phénomènes cartographiés sont les inondations par débordement du cours d'eau de la Vène. Compte tenu du délai très contraint pour réaliser cette phase cartographique, les cours d'eau secondaires n'ont pas pu être représentés. Ils ne le sont pas non plus dans le cadre du second cycle faute d'études complémentaires réalisées depuis le 1<sup>er</sup> cycle. Ils le seront ultérieurement dans le cadre d'un prochain cycle de la directive, suivant leur importance et leur impact sur le TRI.

- **La cartographie du TRI de Sète**

- o **Objectifs généraux et usages de la cartographie**

La cartographie du TRI de Sète apporte un approfondissement de la connaissance sur les surfaces inondables et les risques pour les débordements de certains cours d'eau et pour la submersion marine pour 3 types d'événements (fréquent, moyen, extrême). De fait, elle apporte un premier support d'évaluation des conséquences négatives sur le TRI pour ces 3 événements en vue de la définition d'une stratégie locale de gestion des risques.

Elle vise en outre à enrichir le porter à connaissance de l'État dans le domaine des inondations et à contribuer à la sensibilisation du public. Plus particulièrement, le scénario « extrême » apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour préparer la gestion de crise.

Toutefois, cette cartographie du TRI n'a pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRI (lorsqu'elles existent sur le TRI) dont les fonctions et la signification ne sont pas les mêmes.

Enfin, il convient de rappeler que cette cartographie du TRI est partielle, en raison d'indisponibilité de la donnée sur les cours d'eau secondaires. En effet, tous les cours d'eau (dont les affluents) n'ont pas été étudiés, ce qui conduit à une analyse non exhaustive des enjeux sociaux et économiques sur l'ensemble du TRI. Dans le périmètre du TRI, les enjeux exposés (personnes et emplois notamment) lors d'une crue extrême pour tous les cours d'eau confondus, ont été rappelés précédemment (voir tableau ci-dessus).

## o Synthèse des principaux résultats de la cartographie

La cartographie du TRI de Sète se décompose en différents jeux de carte au 1/ 25 000<sup>e</sup> pour :

- les débordements de cours d'eau et la submersion marine :
  - des cartes des surfaces inondables de chaque scénario (fréquent, moyen, extrême et moyen avec changement climatique pour le cas de la submersion marine) pour les débordements de la Vène ainsi que la submersion marine et la submersion par les étangs. Ces cartes présentent une information sur les surfaces inondables, les hauteurs d'eau, voire les vitesses d'écoulement,
  - une carte de synthèse des surfaces inondables des différents scénarios pour la submersion marine et les débordements des différents cours d'eau cartographiés,
  - une carte des risques d'inondation présentant les enjeux situés dans les surfaces inondables, par type d'aléa (débordement des cours d'eau ou submersion marine),
  - un tableau d'estimation des populations et des emplois exposés par commune et par scénario.

A l'échelle du TRI de Sète, la cartographie des risques d'inondation fait ressortir l'estimation des populations et des emplois présentée dans le tableau joint à l'atlas cartographique et synthétisée ci-après.

	Population permanente			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa moyen avec changement climatique	Aléa extrême
<b>Débordement de cours d'eau</b>	<b>412</b>	<b>499</b>	<b>499</b>	<b>563</b>
<b>Submersion marine</b>	<b>3 142</b>	<b>14 828</b>	<b>23 915</b>	<b>29 165</b>

	Nbre d'emplois minimum impactés				Nbre d'emplois maximum impactés			
	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa moyen avec changement climatique	Aléa extrême	Aléa fréquent	Aléa moyen	Aléa moyen avec changement climatique	Aléa extrême
<b>Débordement de cours d'eau</b>	<b>101</b>	<b>663</b>	<b>663</b>	<b>680</b>	<b>113</b>	<b>859</b>	<b>859</b>	<b>876</b>
<b>Submersion marine</b>	<b>1 444</b>	<b>9 241</b>	<b>12 947</b>	<b>14 866</b>	<b>1 841</b>	<b>13 439</b>	<b>12 947</b>	<b>21 508</b>

*NB : La cartographie des risques d'inondation représente et décompte de manière partielle la population et les emplois exposés à l'aléa inondation par débordement de cours d'eau. En effet, elle se limite aux cours d'eau étudiés et retenus pour ce cycle de la DI. Les autres cours d'eau seront étudiés ultérieurement et cartographiés dans le cadre du prochain cycle de la directive européenne.*



**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Hérault**  
Bâtiment Ozone  
Place Ernest Granier  
CS 60556  
34 064 MONTPELLIER CEDEX



**DDTM 34**

<http://www.herault.gouv.fr>